

25 ans de la « Déclaration de Strasbourg »



Antécédents en Suisse

L'ordonnance du canton de Bâle sur la formation de psychothérapeute a constitué en 1973 une véritable nouveauté. Elle est née dans le giron de l'association des psychothérapeutes bâloise et avait pour ambition de créer une profession autonome capable de se défendre contre la charlatanerie et les étiquettes erronées. Elle contenait des directives de formation et, concernant la question de la reconnaissance, une disposition relative à un cursus en médecine ou psychologie à présenter en préalable à la formation postgrade en psychothérapie; elle autorisait aussi d'autres formations universitaires.

Deux positions s'affrontaient au sein de l'association des psychothérapeutes bâloise. L'interprétation plus stricte ne reconnaissait la psychologie qu'en plus de la médecine (représentée par le professeur et docteur Hobi en psychologie) tandis que l'interprétation plus ouverte souhaitait reconnaître des acquis scientifiques plus généraux, ainsi que des formations en sciences humaines, avec expérience professionnelle à la clé (représentée entre autres par l'auteur). La formulation adoptée à titre de compromis a été «et d'autres formations dans des cas exceptionnels». Heinrich Balmer a ensuite fondé l'Association Suisse des Psychothérapeutes, s'est approprié cette dernière interprétation et a souhaité l'ancrer dans la loi suisse. Nous avons accepté la «version exceptionnelle» parce qu'elle correspondait à la réalité et qu'elle laissait un vaste champ libre. Il ne semblait exister aucune possibilité de faire accepter la conception la plus ouverte au plan politique.

Création de la Charte suisse pour la psychothérapie à partir de 1989

Avec mon élection au poste de président de la chambre des délégués de l'Association Suisse des Psychothérapeutes en 1989, nous avons pris un nouveau départ pour remplacer par le dialogue les affrontements délétères entre courants de psychothérapie. La direction de la chambre des délégués était composée du Dr Rudolf Buchmann, président (psychanalyste, Freud), du Dr Mario Schlegel, secrétaire (psychanalyste, Jung) et d'Ernst Kern, trésorier (psychologue individuel, Adler). Toutes les sensibilités représentées

dans la formation en Suisse ont été invitées à la première «Conférence des institutions de formation». Les institutions de formation d'autres courants représentés à l'étranger, et qui disposaient de psychothérapeutes reconnus par la SPV en Suisse, ont également été invitées. Les tenants de la thérapie comportementale auraient bien sûr pu participer, mais ils ne sont malheureusement pas venus.

La première session qui s'est tenue à la fin de l'automne 1989 a connu un tel succès que 3 groupes de travail se sont formés. Le «GT Sciences», dirigé par Mario Schlegel, avait pour mission de formuler l'autonomie des sciences psychothérapeutiques, le «GT Normes de formation», dirigé par Joe Vetter (psychanalyste, Szondi) devait fixer les exigences minimales concernant la formation postgrade et le «GT Reconnaissance», dirigé par Rudolf Buchmann, devait définir les conditions de reconnaissance en dehors de la médecine et de la psychologie. Ces trois domaines faisaient déjà partie des points clés de cette conférence de 1989 qui s'était certes constituée à l'initiative de la chambre des délégués, mais qui souhaitait clairement s'établir en toute indépendance de la SPV pour ne pas mettre à l'écart les courants hostiles à la SPV. L'espoir, malheureusement déçu, consistait alors à impliquer les médecins et la FSP (Fédération Suisse de Psychologie).

L'accord a été signé au printemps 1991 par la majorité des courants de formation alors représentés en Suisse sous le nom de «Charte pour la psychothérapie». La «Charte éthique» et la «Déclaration scientifique», obtenues par voie démocratique, sont ensuite venues compléter ce premier texte.

La «Déclaration de Strasbourg» de 1990

C'est le Dr Heinrich Balmer, alors président de la SPV, qui y a vu une occasion de se renforcer mutuellement au plan européen. Aux côtés des associations sœurs autrichiennes et allemandes, pour lesquelles le dialogue avait à peine commencé à dépasser les clivages entre courants, il a lancé des invitations à se retrouver à Strasbourg en 1990. Ce rassemblement a connu, lui aussi, un succès retentissant: la «Déclaration de Strasbourg» de 1990 était née.

Les besoins d'assise scientifique et politique de la psychothérapie étaient grands en Europe et cette rencontre ne pouvait mieux tomber. L'instauration de la «psychothérapie» en tant que discipline autonome qui ne serait pas embrigadée par la psychiatrie (biologique) et/ou la psychologie universitaire était attendue de toute urgence.

Nous avons quitté la Suisse en emportant des projets de Charte déjà bien acceptés par les différentes écoles et qui ont servi de base à l'élaboration d'un texte aussi sobre et concis que possible permettant de rassembler les associations nationales, mais aussi les différentes orientations thérapeutiques. Le groupe de travail constitué ad hoc pour la formulation du texte était constitué des personnes suivantes: pour la Suisse: Franz Brander (SPV) et Rudolf Buchmann (conférence suisse des institutions de formation), pour l'Allemagne: Willi Meyer (DGPT) et pour l'Autriche: Alfred Pritz (organisation faîtière des associations autrichiennes de psychothérapie).

La «Déclaration de Strasbourg» devait poser un jalon professionnel et scientifique, aussi bien dans ses objectifs que dans son efficacité.

Points clés au plan politique

La validité scientifique, le niveau élevé de formation et l'accès facilité à cette dernière n'ont été contestés par personne. Et certainement pas, par le représentant suisse. La conférence des institutions de formation a enfoncé des portes ouvertes pour les représentants des autres pays en disant ne pas vouloir mettre la psychothérapie sous la domination ni des médecins ni des psychologues, au motif – c'est son argument principal – que la psychothérapie est issue depuis ses débuts en grande partie de la philosophie, de la littérature (fiction comprise) et de la théologie, sans pour autant renier ses origines. La sociologie et la biologie ont occupé ultérieurement une place très centrale. Des noms qui se sont illustrés dans le développement des procédés psychothérapeutiques viennent de la pédagogie, de la pastorale, de l'art ou des soins infirmiers. Ils portent un regard différent sur de nombreuses problématiques et sur la pratique psychique comparés aux psychologues universitaires, en tout cas ceux qui mènent des recherches expérimentales. Lorsque

nous réduisons notre horizon, nous nous privons de nombreuses expériences importantes, aussi bien pour les praticiens que pour les étudiants, issues de domaines «sains» de la vie.

Organiser la mise en œuvre

La déclaration n'a jamais été destinée à être reléguée au fond d'un tiroir. Il était clair qu'un groupe devait se constituer pour s'occuper de sa diffusion et de sa mise en application. À l'époque, ce sont les Suisses qui étaient les plus avancés au plan de l'organisation. L'association autrichienne entretenait quant à elle des relations plus étroites avec le gouvernement de son pays. Les Allemands étaient répartis de façon si hétérogène que la déclaration a servi davantage de point de départ et de socle pour le lancement d'une politique devant rassembler au-delà des clivages. L'élection du secrétariat, alors en création, a donc vu s'opposer le représentant suisse (Dr Heinrich Balmer) et le représentant autrichien (Dr Alfred Pritz). C'est Alfred Pritz qui l'a emporté et qui a joué un rôle moteur – aux côtés de plusieurs associations – ayant permis de fonder «L'Association européenne de psychothérapie (EAP)» à partir de la Déclaration.

Évolutions, occasions manquées et espoir tenace

L'«interprétation purement psychologique» a ensuite suscité l'opposition de l'association de Bâle et de l'association suisse. La posture de la «psychothérapie en tant que science autonome» n'a cessé de s'imposer, faisant perdre de leur importance aux études préliminaires. L'association de psychologues, qui ne luttera que plus tard contre cette approche et qui fut d'ailleurs fondée essentiellement dans ce but, a commencé par défendre, et par tous les moyens, cet accès restreint et le rattachement de la psychothérapie à la psychologie.

Personnellement, je considérais qu'un accès large à la formation de psychothérapeute était depuis le départ le point essentiel qu'il s'agissait de défendre. Nous avons malheureusement échoué dans cette voie en Suisse. Les universitaires ont réussi à s'imposer auprès des politiques à travers la «Fédération Suisse de psychologie (FSP)», alors que les arguments avancés par les

psychothérapeutes disposant d'une expérience pratique n'ont quasiment pas été pris en considération. Les intérêts corporatistes des diplômés des hautes écoles ont également primé politiquement sur les arguments concrets, scientifiques et pratiques. Cette tendance ne se limite malheureusement plus à notre profession: nous la constatons aussi dans la formation des enseignants, l'autorisation de soins et d'autres métiers. La formation universitaire gagne du terrain au détriment d'une expérience plus riche, issue de la réalité quotidienne. Nous ne nous sommes pas opposés à cette méta tendance et la Suisse a manqué une occasion!

À l'origine, nos enseignements et pratiques psychothérapeutiques provenaient des praticiens, qui s'étaient libérés de l'étroitesse universitaire et trouvaient seuls (en faisant preuve d'initiative et d'innovation) des moyens de soulager la détresse (Freud, Jung, Adler, Rogers, Pearls, etc.). Mais la psychothérapie psychologique s'est laissé enfermer, sur le plan politique et dans l'inconscient public (malheureusement chez de nombreux praticiens aussi), dans un «traitement» de la maladie. Elle semble donc aujourd'hui fermée pour une large part à la perspective de soulager la détresse humaine (avec ou sans valeur pathologique!) et de favoriser le développement de la personnalité chez des sujets «sains» (objectif émancipatoire).

La querelle moyenâgeuse entre l'ouverture aux expériences mystiques et l'étroitesse scolastique refait surface pour savoir qui a le pouvoir de définir ce qu'on a le droit d'appeler ou pas «science» ou «scientifique». J'espère une inversion de tendance au bénéfice de la science psychothérapeutique qui redonnerait son sens à la notion de «science expérimentale» et qui irait au-delà des limites érigées de la psychologie et de la psychiatrie. Il reste à espérer que les découvertes issues de l'expérience pratique vont gagner en reconnaissance et être appréciées à leur juste valeur.

Bibliographie

- Die Strassburger Deklaration, 1991: Hrsg. Heinrich Balmer, Basel, Schweizer Psychotherapieverlag,
Buchmann Rudolf, Schlegel Mario, Vetter Joe, 1996: Die Eigenständigkeit der Psychotherapie in Wissenschaft und Praxis. Die Bedeutung der Schweizer Psychotherapie-Charta. In A. Pritz hrsg.: Psychotherapie – eine neue Wissenschaft vom Menschen. Wien, Springer
Auer, Buchmann, Fischer, Frauenfelder, Geiser, Holtz, Hunter, Schlegel, 2002: Die Wissenschaftskolloquien der Schweizer Charta für Psychotherapie. Editorial: Psychotherapieforum Vol. 10, Nr. 2, S. 75 – 78. Wien, Springer

Rudolf Buchmann

En mémoire reconnaissante du Dr Franz Brander, récemment disparu, qui a développé tant d'idées au sein de la SPV et de la Charte avec un total désintéressement.